

Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 novembre 2022 à 19h00

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

Monsieur François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Isabelle DERBES, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à Sandrine BUIRON), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Cécile AUTRAN (pouvoir à Corine GUIGNON), Pascal MONTLAHUC, Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER)

Absent : Jean-Christophe CHAUTARD

Secrétaire de séance : Corine GUIGNON

PRESENTS :	15	VOTANTS :	22
------------	----	-----------	----

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 septembre 2022

ADMINISTRATION GENERALE

2/ Remboursement du transport scolaire aux familles

3/ Conclusion du commission enquêteur suite enquête publique « Aire de la Gâche »

4/ Ouvertures dominicales

5/ Signature convention école de musique de Fayence-Tourrettes

6/ Signature convention avec la CCPF sur l'instruction des autorisations d'urbanisme

FINANCES

7/ DETR 2023 : inondabilité

8/ Financement de La Région pour la nouvelle aire de jeux

9/ Reversement de la taxe d'aménagement à la CCPF

10/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (eau)

11/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (cantine)

12/ DM N°4

13/ Remboursement columbarium

URBANISME

14/ Vente de la parcelle E 593

15/ Cession de trois petites parcelles jouxtant l'ancien moulin à farine

RESSOURCES HUMAINES

16/ Création de trois postes

1/ Le procès-verbal du 29 septembre 2022 **est adopté à l'unanimité.**

Madame Corine GUIGNON est nommée secrétaire de séance.

La présentation par Madame Anne GUY de la redevance incitative est reportée à une date ultérieure.

2/ Maintien de la gratuité du service public du transport scolaire pour les familles (écoles maternelle et élémentaire)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de maintenir la gratuité du transport scolaire en autorisant le remboursement des sommes avancées par les familles à la Région pour ce service public.

Adopté à l'unanimité

3/ Conclusions du commissaire enquêteur suite à la procédure d'aliénation partielle d'un chemin rural situé quartier Aire de la Gâche

Monsieur Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été autorisé à lancer une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie d'un chemin rural au quartier Aire de la Gâche, au profit de Monsieur et Madame MOSTACCHI. Malgré l'avis favorable du commissaire enquêteur et compte tenu d'une forte opposition de certains riverains, Monsieur Le Maire propose de ne pas donner suite à cette requête.

Adopté à l'unanimité

4/ Ouvertures dominicales pour l'année 2023

Monsieur Le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'accorder une dérogation à trois commerces (Norauto, Lidl et Gifi) au repos dominical plusieurs dimanches au cours de l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

5/ Renouveaulement de la convention avec l'école de musique Fayence/Tourrettes

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle 2022/2023 avec l'école de musique Fayence/Tourrettes permettant à 25 élèves calliannais de bénéficier de prix attractifs en précisant que les adultes ne sont pas concernés.

Adopté à l'unanimité

6/ Signature d'une convention d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme

(Annule et remplace la DCM n°2020-11/003)

Monsieur Le Maire sollicite du conseil l'autorisation de remplacer la convention existante par une nouvelle convention entre la commune et la CCPF redéfinissant un nouveau fonctionnement dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et notamment la mise en place de la dématérialisation.

Adopté à l'unanimité

7/ Demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2023

Monsieur Le Maire précise au conseil que l'Etat peut participer au financement de certaines opérations d'investissement. Dans ce cadre, il sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2023 pour faire face au coût des travaux de prévention des inondations au chemin des Maures et Route de Saint-Cézaire. Il rappelle également que les travaux de canalisation des eaux pluviales étaient un des engagements de la campagne électorale.

Adopté à l'unanimité

8/ Demande de subvention au conseil régional au titre de la nouvelle politique d'aide aux communes.

Monsieur Le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention auprès de la Région au titre de la nouvelle politique d'aide aux communes pour financer la construction d'une aire de jeux dans le centre village à l'emplacement de l'ancien jeu de boules.

Monsieur REZK rappelle que la commune peut également solliciter une aide de la Région dans le cadre des obligations légales de débroussaillage.

Adopté à l'unanimité

9/ Signature d'une convention de reversement de la taxe d'aménagement entre la commune de Callian et la CCPF

Monsieur Le Maire informe le conseil que, conformément à l'article 109 de la loi de finances 2019, les communes sont tenues de procéder au reversement de la taxe d'aménagement à leur EPCI de référence, le pourcentage reversé variant en fonction des zones :

- 100% pour les opérations situées dans les nouvelles zones commerciales
- 80% pour celles situées dans les anciennes zones commerciales
- 10% dans les zones d'habitation.

Il s'agit de prendre acte. Les technocrates appellent cela « le sens de l'Histoire » alors même que la commune est l'échelon auquel les français font le plus confiance.

Adopté à l'unanimité

10/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables relatives au service de l'eau

Monsieur Le Maire propose au conseil d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2022 la somme de 4 799, 66 € représentant des créances irrécouvrables du service de l'eau pour la période 2014-2019, cette somme étant remboursée à la commune par la CCPF comme indiqué dans le pacte de transfert.

Adopté à l'unanimité

11/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables relatives au service cantine

Monsieur Le Maire indique au conseil que la commune est dans l'obligation d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2022 la somme de 4 684, 33 € représentant des créances irrécouvrables du service cantine pour la période 2014-2019 sur le budget principal.

Adopté à l'unanimité

12/ Décision modificative n°4

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°4 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 150 000 € et à 37 300 € en investissement.

Les crédits inscrits en dépenses imprévues sont utilisés, notamment, pour abonder le chapitre 011 en section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

13/ Rétrocession d'une concession « columbarium »

Monsieur Le Maire propose de rembourser à Monsieur et Madame GELPE, suite à la rétrocession de leur concession acquise en 2010, un montant de 720 € conformément au règlement en vigueur.

Adopté à l'unanimité

14/ Signature de quatre compromis de vente relatifs à la parcelle cadastrée E 593 quartier du Charron

Monsieur Le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer les quatre compromis de vente relatifs à l'ensemble de la parcelle E 593 qui est divisée en quatre lots au profit des acquéreurs Monsieur et Madame JEREMY CORDONNIER et Monsieur CHAMPIER et Madame PINVILLE pour un montant cumulé de 450 000 €. Ces derniers ne sont autorisés qu'à construire un seul logement par lot.

Adopté à l'unanimité

15/ Cession de trois parcelles jouxtant l'ancien moulin à farine

Monsieur Le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'aliéner trois petites parcelles d'une superficie totale de 18 m² jouxtant l'ancien moulin à farine à la SCI LE MOULIN DE LOJO pour la somme de 1000 €.

Adopté à l'unanimité

16/ Création de trois postes et suppression de deux postes

Monsieur Le Maire indique au conseil qu'il convient de supprimer deux postes, respectivement au service technique et au service cantine suite au départ à la retraite de deux agents et à créer trois postes, respectivement au service des écoles, au service jeunesse et au service technique pour permettre le bon fonctionnement de nos services publics.

Monsieur Le Maire précise également qu'un agent en congés maternité sera remplacé au service urbanisme. Il tient à remercier Philippe VERCHER pour sa participation active au recrutement de deux policiers municipaux.

Il indique enfin que Madame DE BOUTER qui a œuvré de manière remarquable à la médiathèque a sollicité sa mutation dans les Alpes de Haute Provence.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- A) Monsieur le Maire rappelle deux dates importantes :
- La cérémonie des nouveaux arrivants le 2 décembre à l'espace BOURGAIN
 - La cérémonie des vœux de la commune le 20 janvier 2023 à la salle des sports

- B) Monsieur le Maire revient sur la situation de l'eau sur le territoire. L'arrêté préfectoral est prorogé jusqu'au 15 décembre. Grâce au civisme des usagers, les coupures ont pu être évitées. L'inquiétude provient du fait que les quelques pluies récentes n'ont pas eu d'impact sur les nappes.

Madame PELLISSIER s'étonne de n'avoir reçu aucune communication à ce sujet.

Monsieur le Maire précise que les services de l'Etat n'ont confirmé la prolongation de cet arrêté qu'hier. Les usagers recevront donc des SMS.

- C) Monsieur VERCHER pose la question du remplissage des piscines après leur construction.

Monsieur le Maire indique que l'on ne peut pas les encourager à le faire.

- D) Monsieur REZK indique que selon la CCPF, c'est aux communes de communiquer.

Monsieur le Maire précise que c'est la CCPF qui dispose de cette compétence.

- E) Monsieur REZK demande quelles solutions seraient efficaces pour freiner les constructions.

Monsieur le Maire indique que l'unique solution est de réviser le PLU en rendant la constructibilité plus difficile.

- F) Madame BUIRON regrette le comportement de certains élèves d'élémentaire dans le bus scolaire.

Monsieur le Maire précise que la Région est responsable de ce service public ce qui n'empêche pas l'organisation d'opérations de surveillance.

- G) Madame PELLISSIER s'interroge sur la mise en place de contrôles de vitesse sur les chemins communaux.

Monsieur BERTIN répond qu'un radar mobile va être installé sur différents chemins.

- H) Monsieur VERCHER indique que le drapeau situé au monument aux morts doit être changé.

- I) Monsieur VERCHER revient sur les nuisances sonores qui s'amplifient notamment dans la plaine en provenance des zones commerciales.

- J) Monsieur REZK rappelle que des travaux sont effectués par le BRGM dans le cadre du suivi de la fermeture de la mine de Fonsante. L'objectif est de s'assurer que des produits dangereux n'atteignent pas le vallon des Charretiers

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line.